**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 45 (1998)

Heft: 9

**Artikel:** Appel à la sécurité dans une ère agitée

Autor: Reinmann, Eduard

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-369053

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tion. On fermera les portes à clé pendant la journée et si l'on sort la nuit, on laissera en outre brûler la lumière dans la maison ou dans l'appartement. Si l'on part en vacances, on fera vider la boîte à lettres.

Un contact régulier avec les voisins peut être très efficace. Une information réciproque sur les absences pour cause de vacances, en fin de semaine ou le soir ne retiendra certes pas les voleurs. Les voisins pourront par contre avertir la police s'ils remarquent quelque chose d'incongru.

Si l'on sort, avant tout si on le fait seul, un comportement discret, une démarche résolue ou le fait d'éviter les endroits dangereux peut se révéler utile pour éviter les dangers. Une bonne estimation d'une menace criminelle de même qu'une action ou une réaction réfléchie peuvent être déterminantes dans chaque cas particulier. La police attache une grande importance à conseiller le public en matière de sécurité. La police dispose de conseillers spécialement formés dans le domaine de la sécurité. Il en est de même pour les questions de prévention, pour lesquelles des spécialistes peuvent apporter leur soutien pratique lors de l'organisation et de la réalisation de manifestations relatives à la prévention. C'est maintenant aux citoyennes et citoyens de recourir à ces services.

Compétences de l'armée en matière de police

# Appel à la sécurité dans une ère agitée

rei. Lorsque l'on parlait naguère de la police militaire, on pensait à la «police d'armée» qui, vu les compétences de police dont elle disposait, était une arme plutôt crainte qu'appréciée. Il était alors opportun de l'éviter. Aujour-d'hui, bien des choses ont changé. De plus en plus, on attend de l'armée des actions de police et l'armée s'est adaptée en conséquence, toujours en s'appuyant sur le droit en viqueur.

La Police fédérale en tant qu'organe fédéral pour la protection de l'Etat

## Diversité des dangers et des risques que connaît la sécurité intérieure

Réd. «Ressortissants algériens arrêtés à Zurich» — «Textes racistes sur Internet» — «Soupçons d'espionnage économique»: ce sont ici quelques titres tirés récemment de la presse. Ce sont des cas qui regardent la Police fédérale qui, en grande partie «grâce» aux frontières grandes ouvertes, ne peut pas se plaindre du chômage.

La Police fédérale est l'organe fédéral chargé de la protection de l'Etat. Pour le domaine opérationnel elle se compose des divisions Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Lutte contre l'espionnage, Lutte contre la prolifération de la criminalité organisée, Explosifs et pyrotechnie et Matériel de guerre. Il faut y ajouter la prolifération de la criminalité organisée, Explosifs et pyrotechnie et Matériel de guerre. Il faut y ajouter la prolifération de la criminalité organisée, Explosifs et pyrotechnie et Matériel de guerre.

ter la division Information et exploitation. Les services d'état-major élargis comprennent le service de piquet, le service de contrôle et le bureau de contact.

Le service externe des divisions opérationnelles dispose d'officiers de police qui sont recrutés dans les corps de police des cantons et des villes de Berne et Zurich. Ces fonctionnaires traitent les tâches de police selon des aspects objectifs et territoriaux. La division Information et exploitation collabore avec le service externe lorsqu'il s'occupe particulièrement de l'exploitation des informations reçues ou qu'il procède à des analyses et à l'estimation de la situation. Le service de contrôle s'occupe des données qu'on introduit dans le service d'informatique «ISIS». Le bureau de contact a la charge des liaisons avec l'étranger.

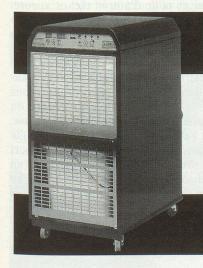
Parlons pourtant d'abord des formations chargées purement de la sécurité militaire. Elles comprennent les zones de police militaire 1 à 4, le bataillon de police militaire 1, ainsi que le détachement de protection du Conseil fédéral. Les zones de police militaire assurent l'appui de la troupe en matière de sécurité et de police criminelle. Par surcroît, lors de services d'appui et en période de service actif, elles sont compétentes en matière de sécurité pour prévenir l'espionnage, le sabotage ainsi que d'autres actes illégaux.

Le bataillon de police militaire 1 représente la réserve du commandement de l'armée pour les mesures de police de sécurité.

Le détachement de protection du Conseil fédéral doit, lors de services d'appui et en période de service actif, protéger les membres du Conseil fédéral et d'autres personnes.

#### Organes militaires de police

Les pouvoirs policiers de l'armée sont décrits dans une ordonnance entrée en vi-

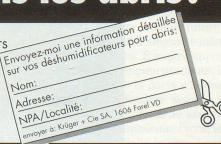


### De l'humidité dans les abris?

- La nouvelle génération de déshumidificateurs d'air – automatiques, robustes, fiables
- 11 modèles pour toutes les applications
- Mesures gratuites de l'humidité
- Méthode éprouvée depuis plus de 60 ans

Krüger + Cie SA 1606 Forel VD, Téléphone 021/781 27 91

Münsingen BE, Grellingen BL, Gordola TI, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Zizers GR, Samedan GR, Siebnen SZ, Degersheim SG



KRUGER

gueur le 1er janvier 1995. Outre les membres de la sécurité militaire mentionnée, cette ordonnance traite d'autres organes de police militaire. Il s'agit des organes de police de la troupe (les gardes ainsi que les détachements et les formations chargées de tâches de police militaire), du corps de gardes-fortifications et des civils chargés de tâches de police militaire. L'ordonnance fixe en détail les compétences des organes de police militaire, en particulier les mesures de contrainte de police.

#### Le service de police frontière

Le service de police frontière représente un autre domaine d'engagement de la po-

lice militaire. Il doit surveiller les frontières et effectuer des contrôles de police pour tout le trafic frontalier, qu'il s'agisse de personnes ou de choses. Le service de police frontière est l'affaire de la troupe, du corps des gardes-frontière et de la police cantonale. Les contrôles douaniers se font indépendamment de ceux de la police frontière. Ils sont exclusivement l'affaire des organes de la douane et des corps des gardes-frontière. Ces derniers temps, les forces de la police frontière ont de plus en plus été surpassées, que ce soit par manque de personnel ou sous la pression croissante de la migration. On réclama alors à hauts cris une intervention de la troupe aux frontières du pays, ce qui incita le Conseil fédéral à mettre en vigueur au 1er octobre 1997 une ordonnance sur l'intervention de la troupe au profit de la police frontière. Avec cet acte législatif, on avait en main le cadre juridique qui permettait de renforcer le corps des gardes-frontière en faisant intervenir des membres de l'armée. Des mesures concrètes suivirent immédiatement.

#### Lorsque le corps des gardes-frontière intervient

Le 15 septembre 1997 et le 16 mars 1998, le Conseil fédéral et les départements compétents décidèrent d'engager d'abord 20 puis ensuite 80 gardes-fortifications pour renforcer le corps des gardes-frontière et pour améliorer les contrôles le long des frontières naturelles (les gardes-frontière sont à la fois des membres de l'armée et des fonctionnaires de l'administration fédérale). Ce paquet de mesures est arrivé avant l'augmentation massive de l'immigration frauduleuse. La plupart des gardes-fortifications sont engagés dans le Mendrisiotto, mais il y en a aussi dans les régions frontalières de Bâle, Kreuzlingen et Genève. Comme on l'a constaté jusqu'à présent, la collaboration entre les gardesfrontière et les gardes-fortifications fonctionne harmonieusement. Pour la première phase, l'engagement des gardes-fortifications se terminera fin 1998.

#### On réclame l'intervention de la troupe

Vues à grande échelle, les interventions de la troupe visant à soutenir les autorités civiles pour le service de l'ordre ainsi que l'engagement de la troupe pour la protection des personnes et des choses peuvent être comptées parmi les tâches policières de l'armée. La troupe peut être engagée de manière comparable pour la protection d'ouvrages, la protection de personnes, les escortes et pour d'autres tâches encore. L'ordonnance du 1er octobre 1997 règle aussi ces interventions subsidiaires au profit de la sécurité. Selon une information du département DDPS, ces interventions subsidiaires au profit de la sécurité s'alignent dans toute une série de décisions axées sur l'avenir, dans la procédure du développement futur de l'armée suisse. Durant l'année écoulée, l'armée a déjà été mise fortement à contribution en rapport avec la protection des bases d'existence en général: outre le service d'assistance au congrès sionniste mondial à Bâle, il a fallu maîtriser les catastrophes de Misox, du lac Noir et de Sachseln. Aujourd'hui, l'armée est très demandée pour des interventions de tous genres pour la sécurité.



La collaboration entre les gardesfrontière et les gardes-fortifications fonctionne harmonieusement.

